

**SEVADEC**  
**Syndicat mixte pour l'Élimination et la**  
**VALorisation des DEchets ménagers du**  
**Calaisis**

\*\*\*\*\*

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	In exercice	Présents
22	22	15

**Extrait du Registre des Délibérations**

*L'an deux mille vingt-deux et le mercredi 21 décembre à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 14 décembre 2022, s'est réuni au Pôle Administratif du SEVADEC sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Corinne NOEL, Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de M. BOUCHART), Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de M. MIGNONET), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Charles COUSIN, Pascal DUBUS (suppléant de M. MARCOTTE-RUFFIN), Yves ENGRAND, Gérard GRENAT, Michel HAMY, Claude KIDAD, Jacques LOUCHEZ, Olivier PLANQUE, Bernard ROBACHE (suppléant de M. MAJEWICZ).

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Messieurs Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Pascal GAVOIS, Olivier MAJEWICZ (suppléé par M. ROBACHE), Hugo MARCOTTE-RUFFIN (suppléé par M. DUBUS), Philippe MIGNONET (suppléé par M. BEGUE), Antoine PERALDI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Corinne NOEL

**F1-12-2022 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET 2022**

**Rapporteur :** Monsieur Gérard GRENAT, Vice-président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le Budget Primitif est un acte prévisionnel, voté par opération en section d'investissement et par chapitre globalisé en fonctionnement, qu'il est possible de réactualiser au cours de l'année en fonction des événements imprévisibles ou de modifications budgétaires comptables.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget par voie de décision modificative n°2.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 7 décembre 2022, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** les crédits au budget général 2022 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
611 – Contrats de prestations de services	+ 50 000,00 €	
64111 – Rémunération principale	- 77 000,00 €	
6419 – Remboursements sur rémunérations du personnel		+ 46 000,00 €
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+ 73 000,00 €	
66112 – Intérêts - rattachement des I.C.N.E.	+ 27 000,00 €	
7078 – Autres marchandises		+ 27 000,00 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>+ 73 000,00 €</b>	<b>+ 73 000,00 €</b>
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
1641 – Emprunts	+ 4 000,00 €	
2183 - 102 – Matériel de bureau et matériel informatique	- 4 000,00 €	
<b>Total investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>+ 73 000,00 €</b>	<b>+ 73 000,00 €</b>

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois  
susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

